

Règlementation générale et sportive pour le

« ULTIMATE XS »

10 MAI 2026

Préambule

Règles générales

Article 1 : Introduction

Article 2 : Assurance

Article 3 : Droit à l'image

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Annulation du fait du participant

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Article 7 : Eco-responsabilité

Article 8 : Protection des Données personnelles

Règles sportives :

Article 9 : L'épreuve

Article 10 : Le briefing

Article 11 : Identification des concurrents

Article 12 : Sécurité de l'épreuve

Article 13 : Règles spécifiques à la partie natation

Article 14 : Règles spécifiques à la partie cyclisme

Article 15 : Règles spécifiques à la partie course à pied

Article 16 : Conduite des athlètes

Article 17 : Pénalités

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Article 19 : Antidopage

Préambule

Avant de se lancer dans le Ultimate XS, il est important d'en connaître les règles et ses origines.

L'idée du Ultimate XS est venue de l'envie de proposer un format inédit dans le triathlon, inspiré des courses Backyard, concept créé par Lazarus Lake, et des courses Yotta apparu en France en 2022.

L'équipe organisation de La Tribu64 vous propose donc une version inédite et bêta de ce tout nouveau format qui aura lieu le dimanche 10 mai 2026 sur la base de loisirs de Baudreix.

Les règles de cette course :

Les athlètes réalisent un XS cross Triathlon 5 fois d'affilée, avec un temps dégressif à chaque tour. Le but : aller le plus loin possible. Les athlètes peuvent continuer la course, tant qu'ils se présentent sur la ligne de départ au lancement du tour suivant dans les temps

Les départs sont donnés de la façon suivante :

- 1^{er} tour : départ lancé à 8h. Les athlètes ont 55 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 2^e tour : départ lancé à 8h55. Les athlètes ont 50 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 3^e tour: départ lancé à 9h45. Les athlètes ont 45 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 4^e tour : départ lancé à 10h30. Les athlètes ont 40 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 5^{ème} tour: départ lancé à 11h10. Sprint final. Le/la premier.ère athlète qui franchira la ligne d'arrivée sera le/la vainqueur.e.

Des règles simples, mais à savoir en avance avant de se lancer pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Règles générales

Article 1 : Introduction

Le ULTIMATE XS est soumis au règlement de la Fédération de Triathlon consultable sur :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Tout concurrent prenant le départ sur l'épreuve reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la FFTRI et les avoir acceptés. Il s'engage à les respecter.

Article 2 : Assurance

Les épreuves sont assurées par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'une assurance privée.
- Individuelle accident : une assurance a été souscrite pour tous les participants.

Les concurrents sont conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout incident (qu'il s'agisse d'un accident, d'une blessure, d'un dommage corporel, d'une quelconque incapacité, d'un décès ou autre) subi par un concurrent.

En outre, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la dégradation, de la perte, ou du vol des biens, équipements et matériels personnels des concurrents avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 3 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des enregistrements sonores et visuels les concernant durant la manifestation, et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

Article 4 : Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, ils ne comprennent aucun frais de transport, d'hébergement ou de repas ni aucun frais médicaux (soins prodigués sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font sur le site La tribu 64 ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.latribu64.fr/page/3574826-accueil>

Le jour de la compétition, le concurrent doit impérativement être muni :

1. d'une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2025/2026 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)
2. Pour les non-licenciés et les licenciés Loisirs, d'une Licence Expérience (licence de participation à une épreuve en particulier) qui doit être souscrite par les triathlètes lors de l'inscription. Par ailleurs, le certificat médical n'étant plus obligatoire, les non-licenciés doivent obligatoirement remplir le formulaire info santé pour les adultes et répondre au questionnaire de santé pour les mineurs, avec l'autorisation parentale pour ces derniers.

Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité ou du QR Code que vous aurez reçu par mail.

À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

Veillez noter qu'il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.

→ Clôture des inscriptions : **le mercredi 6 mai 2026 à 20h.**

Le TARIF :

Le tarif est unique à **40 €**. Il faut ajouter **22€** pour les athlètes non licenciés ou licenciés loisirs (prix de la Licence Expérience obligatoire dont le prix est fixé par la fédération).

Article 5 : Annulation du fait du participant

Les annulations seront possibles jusqu'au **mercredi 6 mai à 20h.**

Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription hors remboursement des frais de gestion, sur présentation d'un justificatif (certificat médical). Passé cette date, plus aucune demande de remboursement ne sera possible.

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

En cas d'annulation ou d'interruption de l'épreuve pour toute raison qui ne relèverait pas du contrôle de l'Organisateur (décision des autorités publiques, risques d'intempéries...), les frais d'inscription seront partiellement remboursés en fonction de la date d'annulation et des frais réels engagés. Dans tous les cas, les frais de gestion ne seront pas remboursés.

Article 7. Eco-responsabilité

Le concurrent se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute dégradation de l'environnement dans lequel il évolue. À ce titre, l'abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ...), de déchets ou emballages divers, hors des zones de propreté prévues à cet effet, est interdit et sera sanctionné.

Si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge (disqualification).

Article 8. Protection des Données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription au Triathlon de Baudreix, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation. Toute demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : latribu64.orga@gmail.com. Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal d'un mois.

Règles sportives

Article 9. L'épreuve

The Ultimate XS comprends une seule épreuve : un XS Cross Tri à enchaîner 5 fois au maximum de la façon suivante :

- 1^{er} tour : départ lancé à 8h. Les athlètes ont 55 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 2^e tour : départ lancé à 8h55. Les athlètes ont 50 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 3^e tour: départ lancé à 9h45. Les athlètes ont 45 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 4^e tour : départ lancé à 10h30. Les athlètes ont 40 min pour enchaîner les 3 disciplines.
- 5^{ème} tour: départ lancé à 11h10. Sprint final. Le/la premier.ère athlète qui franchira la ligne d'arrivée sera le/la vainqueur.e.

A noter :

Cette épreuve est uniquement accessible aux personnes ayant 18 ans et +.

La course est une course en terrain CROSS. De ce fait l'accessibilité de l'épreuve est limitée. Nous invitons les para-triathlètes à nous contacter afin de voir ensemble si cette épreuve peut leur convenir car aucun aménagement de parcours ne pourra être prévu.

Les distances et parcours précis seront communiqués sur le site de la Tribu 64, rubrique « Nos courses ».

Article 10 : le briefing

Le briefing aura lieu quelques minutes avant le départ de l'épreuve. Pour toutes questions avant la course, veuillez les adresser à l'adresse latribu64.orga@gmail.com.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister au briefing et de se pencher attentivement sur les documents mis à leur disposition, notamment le Guide de l'athlète qui sera mis à disposition sur le site du club, le site d'inscription et envoyé par mail.

Article 11 : Identification des concurrents

Pour les formats Triathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce manquante sera facturée 5€).
- 1 dossard pour la course à pied et le cyclisme.

Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache, car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course ainsi que son bonnet de natation dans un souci « d'éco-responsabilité ».

ATTENTION :

Le participant devant déposer son dossard dans la zone de transition avant chaque départ dans l'eau. Il est formellement interdit de nager avec le dossard, un seul dossard sera donné par participant.

Article 12 : Sécurité des épreuves

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.

Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

Article 13 : Règles spécifiques à la partie natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24,5 °C. entre 16° C et 24,5° C il appartient au concurrent de porter ou non la combinaison pour la partie natation selon sa stratégie.

Les concurrents doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.

En cas d'intempéries, la décision de prendre le départ de la natation sera prise ¼ d'heure avant le départ. Si l'épreuve de natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), et si le temps le permet, l'épreuve sera transformée en duathlon et la partie natation sera remplacée par une course à pied. Le tracé des parcours vélo et course à pied ne sera pas modifié.

Le port du bonnet de bain est obligatoire d'après la réglementation de la FFTRI 2026. Il convient de porter celui de l'organisation dès lors qu'il est fourni, mais dans le cas contraire, vous devez porter votre propre bonnet de bain. Dans le cas du Ultimate XS, l'organisateur ne fournit pas les bonnets de bain.

Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, ...) est interdit.

Article 14 : Règles spécifiques à la partie cyclisme

Le Ultimate XS est un triathlon **CROSS**. La réglementation FFTRI autorise tous les types de VTT pour les Cross triathlon (rigides, semi-rigides, tout suspendu) mais exclut l'utilisation de vélos de type gravel/cyclocross et électriques. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo. .

La route n'est pas fermée à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et, en particulier, à rouler à droite et à **ne pas couper les virages**.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Le port du casque est obligatoire, la jugulaire doit être attachée et ajustée.

Article 15 : Règles spécifiques à la partie course à pied

Le port du dossard doit être visible, à l'avant, et la ceinture porte dossard à hauteur de taille.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu ; si port d'une trifonction, les bretelles doivent être sur les épaules, et elle doit être refermée jusqu'au sternum sur les 200 derniers mètres.

Aucun concurrent ne peut recevoir d'aide extérieure sur le parcours, qu'il s'agisse d'une assistance ou d'un accompagnement quelconque.

Article 16 : Conduite des athlètes

Tout concurrent se doit :

- De connaître, comprendre et suivre la réglementation
- De participer à l'épreuve en toute sportivité
- D'être responsable de sa propre sécurité et de celle des autres athlètes

- De suivre les indications des officiels
- De suivre les consignes de course
- D'informer les officiels en cas d'abandon
- De respecter les temps d'installation dans les structures (parc à vélos...) et de briefing mis en place par l'organisation
- De respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement
- De traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- De se conformer aux règles relatives à la lutte contre le dopage.

En cas de non-respect de ces règles de bonne conduite, le corps arbitral se réserve le droit de déclasser ou de disqualifier un participant en application des règles de la Fédération Française de Triathlon.

Article 17 : Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné : demande de remise en conformité par carton jaune ; pénalité par un carton bleu ; disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, sont en droit d'appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

Temps de pénalité pour un XS (carton bleu) : 1 min

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Les classements sont mis à votre disposition sur internet après la course.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur. La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Les récompenses couvriront les catégories suivantes :

- Podium féminin : Dernière femme encore en course et/ou première à franchir la ligne d'arrivée à l'issue de la dernière boucle.
- Podium féminin : Dernier homme encore en course et/ou premier à franchir la ligne d'arrivée à l'issue de la dernière boucle.

Article 19 : Antidopage

Le participant reconnaît expressément le caractère impératif de la réglementation antidopage de la Fédération Française de Triathlon et de l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage (AFLD).